

BRONCHOCANIS GOUTTES

1. Dénomination du médicament vétérinaire

BRONCHOCANIS GOUTTES

2. Composition qualitative et quantitative

Un mL contient :

Substance(s) active(s) :

Codéine..... 10,00 mg

Chlorphénamine..... 0,21 mg

(sous forme de maléate)

Acide benzoïque..... 254,24 mg

(sous forme de sel de sodium)

(correspondant à 300 mg de benzoate de sodium)

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique "Liste des excipients".

3. Forme pharmaceutique

Solution buvable en gouttes.

Solution limpide incolore à jaunâtre.

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Chiens et chats.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les chiens et les chats :

- Traitement symptomatique des affections respiratoires.

4.3. Contre-indications

Ne pas administrer en cas de gestation, d'hépatite ou d'hépatonéphrite.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Aucune.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Voir rubrique « Contre-indications ».

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie orale.

1 mg à 2 mg de codéine, 0,02 à 0,04 mg de maléate de chlorphénamine et 30 à 60 mg de benzoate de sodium par kg de poids corporel soit 2 à 4 gouttes par kg de poids corporel en fonction du poids de l'animal, à diviser en 2 à 3 prises par jour, correspondant à :

Chien et chat de 1 à 5 kg :	jusqu'à 10 gouttes par jour
Chien de 5 à 10 kg :	jusqu'à 20 gouttes par jour
Chien de 10 à 20 kg :	jusqu'à 50 gouttes par jour
Chien de 20 à 30 kg :	jusqu'à 100 gouttes par jour

Chien de 30 à 40 kg :	jusqu'à 150 gouttes par jour
Chien de 40 à 50 kg :	jusqu'à 200 gouttes par jour

On peut incorporer les gouttes dans une infusion tiède sucrée, ou les faire ingurgiter pures ou mélangées à un peu d'aliment.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Sans objet.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : médicaments de l'appareil respiratoire, antitussifs.

Code ATC-vet : QR05DA04.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

La codéine présente une activité antitussive.

La chlorphénamine est un antihistaminique du groupe des alkylamines. C'est un antagoniste du récepteur H1 histamine.

Le benzoate de sodium est un expectorant qui agit en fluidifiant les sécrétions bronchiques.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Après administration orale, la chlorphénamine (sous forme de maléate) est métabolisée par le foie. Elle est éliminée par voie urinaire sous forme inchangée et métabolisée.

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Saccharine sodique

Propylèneglycol

Eau purifiée

6.2. Incompatibilités majeures

Aucune.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

Aucune.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre (Type III) coloré, transparent

Capsule polyéthylène colorée

Compte-gouttes PVC coloré, transparent

Capuchon polyéthylène basse densité blanc

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

LABORATOIRES AUVEX

3 RUE ANDRE CITROËN

ZAC CHAMP LAMET

63430 PONT DU CHATEAU

FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/3367391 0/1985

Flacon de 20 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

18/10/1985 - 15/09/2010

10. Date de mise à jour du texte

18/03/2019